

Cfdt:

**SCHNEIDER
ELECTRIC**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LE
TRACT

TOUT CE QUE
VOUS DEVEZ SAVOIR SUR

Groupe

Août 2023

Les résultats de notre enquête sur l'accord alternance

En juin, avant la dernière réunion de négociation, la **Cfdt** vous avait communiqué les propositions de la Direction sur l'Accord Alternance versus nos propositions, et nous vous avons demandé votre avis sur 2 questions.

La première concernait la rémunération des alternants, avec le choix entre une prime de 1000 euros bruts ou 3% sur le total de la rémunération perçue durant la durée du contrat.

85% d'entre vous ont choisi l'option 3% de leur rémunération, même si certains préféraient avoir l'assurance d'être embauchés chez Schneider, plutôt que de bénéficier d'une prime.

D'autres ont aussi pointé les frais de mobilité, qui mériteraient d'être revalorisés.

C'est donc ce que nous avons soutenu en réunion de négociation.

Mais la Direction n'a pas donné suite malheureusement...

Le nouvel Accord prévoit donc **à compter du 01/01/2024 une prime de réussite de 1000 euros bruts** (1300 euros bruts pour les contrats de professionnalisation).

La revalorisation des frais de mobilité ne sera pas prise en compte.

Pour la deuxième question concernant la « récompense » des tuteurs : vous avez plébiscité la prime de reconnaissance versus la participation de l'entreprise aux formations CPF à 50% (au lieu de 35%) pour les formations catalogue, d'autant que certains jugeaient l'utilisation du CPF peu accessible.

Même si on sait que beaucoup de salariés, qui acceptent le rôle de tuteur, le font par envie de transmettre leur expérience et de faire progresser le jeune, il est néanmoins attendu une reconnaissance lors de l'entretien annuel, surtout en **considérant l'investissement personnel et la charge du travail induits**.

C'est une mission qui ne doit pas seulement mettre en valeur l'entreprise : la valorisation du tuteur doit être à la hauteur de cet investissement sociétal.

Si la Direction inscrit ces derniers points dans l'Accord alternance, elle **ne prévoit pas le versement d'une prime de reconnaissance**.

A vous donc de mettre dans la balance, **lors de l'entretien annuel**, votre engagement en tant que tuteur, et de **demandeur une revalorisation salariale** qui en tienne compte.

2 points sont également ressortis dans l'enquête :

Pour l'alternant : le fait qu'il puisse être compliqué **d'équilibrer sa charge de travail** à l'école et en entreprise (ce qui expliquerait le nombre de **RTT non pris en hausse** par les alternants)

Pour le tuteur : l'**incompatibilité** entre ses déplacements et le rythme école / entreprise de l'alternant

Pour que le tandem soit complémentaire et gagnant/gagnant, il est essentiel que

- **le tuteur soit associé lors du recrutement** du jeune pour que les contraintes soient mises à plat dès le départ
- **le manager puisse être mis à contribution** pour qu'une solution puisse émerger en cas de problème



Si vous souhaitez d'autres informations sur l'Accord, si vous rencontrez des problématiques, la **Cfdt** est à votre disposition pour vous soutenir.

**1^{ER} SYNDICAT
EN FRANCE**

Ne pas jeter sur la voie publique, merci.

+ D'INFOS SUR : cfdt-schneider-electric.fr